



CHARTRE ETHIQUE et SPORTIVE du CLUB

Il suffit d'espérer pour pouvoir entreprendre et de persévérer pour pouvoir réussir

Soucieuse de mettre en avant les valeurs de notre sport, la présente charte rappelle les valeurs du club que chacun devra s'approprier ainsi que les règles de bonne pratique de la vie associative collective, individuelle, et sportive.

NOS VALEURS

✓ La Rigueur

Le sport est d'abord un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence et de bien-être.

La discipline physique est son exigence.

L'ardeur combative et la volonté de vaincre au sens noble de ces termes en découlent mais ne seront vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

Le sport est un jeu défini par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère.

Le respect absolu de la règle est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut seul garantir qu'à l'arrivée, le résultat se fonde uniquement sur la valeur.

Le respect de la règle doit être recherché non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit : c'est la « déontologie » du sportif.

✓ La Convivialité

Le spectacle sportif est aussi une fête collective.

La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont sources d'une vraie jubilation.

Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés ou déviants.

Toutes les personnes, hommes ou femmes, participant, à un titre ou à un autre, au Rugby, joueur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateur, partenaire, journaliste, sont dépositaires des valeurs dont le Rugby est porteur, et sont responsables, individuellement et collectivement, de sa défense et de sa promotion.

✓ La Courtoisie

Le sport est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le sport n'est pas la guerre et l'adversaire n'est pas l'ennemi.

Le respect mutuel est la condition pour que la compétition élève l'homme, qu'il soit acteur ou spectateur, dans sa dignité, plutôt qu'elle ne révèle ses plus bas instincts.

Avoir l'esprit sportif, c'est essayer d'être un bon joueur, respectueux de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire et des partenaires, modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.

Le potentiel éducatif et social du rugby repose en grande partie sur les valeurs qu'il véhicule et sur l'exemple qu'il donne. Il participe à la lutte contre la violence et les actes d'incivilité.

✓ Le Partage

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif.

La recherche des performances individuelles doit parfois s'effacer devant l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi louables que la volonté de vaincre.

Le sport est aussi école de solidarité.

Le sport unit les personnes dans l'effort, quelles que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain.

Il est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil d'émancipation et l'intégration sociale.

C'est en vertu de ces valeurs que chaque adhérent du **RCCP** sera appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à son respect et à sa diffusion en toutes circonstances.

LA CHARTE Féminines, Jeunes et Seniors du RCCP

1. Pourquoi cette Charte ?

Le Rugby est fort de valeurs sociales et émotionnelles telles que le courage, la loyauté, l'esprit sportif, la discipline et le travail d'équipe.

Cette Charte propose une liste de critères à suivre garantissant au club de conserver ses caractéristiques uniques sur et hors du terrain.

Les valeurs fondamentales du rugby se résument bien souvent en ces qualités : sacrifice, solidarité, abnégation, courage et volonté ... sans jamais oublier les valeurs du RCCP : partage, amitié, respect et ... l'esprit « RCCP for ever » !

2. Le club et ses membres

Chaque membre du Rugby Club Côte de Penthièvre et chaque personne impliquée directement ou indirectement pour le club se doit d'avoir conscience qu'il représente l'image du RCCP par ses propos, ses faits et gestes et son attitude général sur et en dehors du terrain.

Le club et ses membres se doivent de faire respecter et de respecter l'ensemble des points précisés ci-dessous :

- Le paiement de la licence ou de la cotisation annuelle et le respect des procédures mises en place par le club et la FFR afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les licences,
- Le port des tenues représentatives du Rugby Club Côte de Penthièvre pour l'ensemble des compétitions dans laquelle les équipes sont engagées,
- Les équipements publics ou privés mis à sa disposition pour la pratique du rugby ou d'activités organisées par le RCCP,
- L'interdiction de consommer, vendre ou acheter des produits illicites (drogues et produits dopants),
- L'esprit sportif et les valeurs symbolisant le rugby,
- Servir l'association et ne pas se servir d'elle pour l'obtention d'avantages ou poursuivre des buts à des fins personnelles, politiques ou religieuses,
- Les règlements de l'International Rugby Board (IRB), de la Fédération Française de Rugby (FFR).

3. Sanction(s)

En cas de manquement grave à la Charte, de « pètage de plomb » sur ou aux abords du terrain, de carton rouge ou autre événement dévaluant l'image du club, un conseil de discipline sera formé par les membres du bureau qui rencontreront le fautif en vue d'appliquer des sanctions.

Ces sanctions peuvent aller de l'exclusion temporaire et cessation de toutes activités au sein de l'association (durée plus ou moins longue) à l'exclusion définitive de l'association, en passant par des travaux d'intérêts généraux pour l'association ou la communauté rugbystique (École de rugby du RCCP, Comité départemental, Formation obligatoire d'arbitre niveau 1).

Les cartons reçus seront facturés au joueur :

- Carton jaune : 20€ (saison 2018/2019)
- Carton rouge : 100€ (saison 2018/2019)

Le club ne prendra en aucun cas en charge les conséquences financières d'actes déloyaux ou de dégradations sur des équipements collectifs ou privés.

En cas de dégradation volontaire, commise au sein du Rugby Club Côte de Penthièvre ou dans tout lieu ou situation l'impliquant, les réparations ou frais associés seront à la charge du membre indélicat.

4. L'entraîneur

Ses droits:

- La reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative,
- Le respect, l'appui, le soutien et l'aide de chacun.
- La reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation, de son expérience et de sa qualification,
- Le club doit être à l'écoute de ses besoins et de ce qui peut favoriser son travail (matériel, équipements),
- Il est placé le cas échéant sous la responsabilité du manager sportif du club. Ils ont la pleine autorité sur le volet sportif (projet de jeu, programmes d'entraînements, composition des équipes) dans le respect du projet sportif du club.
- L'engagement moral du club vis-à-vis de lui.

Ses devoirs:

- Être irréprochable aux yeux des membres du club et de ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité,
- Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des joueurs,
- Développer l'excellence dans la pratique du rugby ainsi que dans le comportement individuel et collectif,
- Emmener les joueurs à leur meilleur niveau individuel et collectif,
- Veiller à la sécurité des joueurs,
- S'engager moralement envers le club pour l'intégralité de la saison
- Adhérer au projet sportif du club et s'engager à le mettre en œuvre et le respecter,
- Privilégier l'intérêt du groupe à celui de l'individu sans pour autant négliger celui-ci
- S'acquitter d'une formation continue d'entraîneur reconnue par la FFR,
- Préparer l'entraînement qu'il anime et dirige, en fonction du projet ou d'une stratégie de jeu et du projet sportif du club,
- Préparer les feuilles de match, définir les remplacements et aider à la tactique selon l'évolution du score.
- Respecter, faire vivre et faire savoirs nos valeurs affichées en préambule

5. Le joueur

Les joueurs sont les meilleurs vecteurs de la promotion du club par l'image qu'ils donnent sur et en dehors du terrain.

Ses droits :

- Être respecté par chacun,
- Recevoir une formation technique et sportive : connaissances des règles, compréhension du jeu, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles pour accéder à son meilleur niveau,
- Il a le droit à l'expression par les outils de communication mis en place au sein du club et à prendre du plaisir dans la pratique de son sport.

Ses devoirs :

- Respecter, faire vivre et faire savoir nos valeurs du club affichées en préambule de cette Charte
- Respecter l'esprit sportif et les valeurs symbolisant le rugby,
- Respecter l'encadrement et les décisions de ses responsables : entraîneurs, arbitres, membres du bureau,
- Respecter son environnement : partenaires, adversaires, matériel,
- Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et matchs
- Prévenir qui de droit en cas d'absence de dernière minute,
- Privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel, se comporter d'une manière responsable,
- Respecter les règles et la culture du club et du rugby,
- Être loyal dans son comportement et ne pas confondre combat et violence; agressivité et agression; engagement et aveuglement,
- Participer aux activités organisées par le club
- Respecter et entretenir les locaux et le matériel qui sont mis à sa disposition,
- Transmettre aux membres du bureau et en priorité au staff senior tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, courriel ...) et toute évolution de sa fiche médicale,
- Se tenir informé des activités, des procédures internes au club et du calendrier par l'intermédiaire du site Internet ou de la page Facebook
- Faire son possible (son maximum) pour être à l'heure aux entraînements, rendez-vous d'avant match, réunions et autres activités du club
- Respecter une hygiène de vie compatible avec la pratique d'une activité sportive aussi exigeante qu'est celle du rugby. S'engager à suivre des soins adaptés en cas de blessure et à informer le Rugby Club Côte de Penthièvre de l'évolution de sa guérison.

6. Le dirigeant

Il est, au-delà des tâches qui lui incombent et qu'il a acceptées, le garant des valeurs du RCCP et des règles d'éthique et de déontologie qui sont liées. Il veille à faire respecter la charte au sein du RCCP, ainsi que les statuts et règles de fonctionnement internes.

- En cas de manquement constaté, il a toute autorité pour signaler les faits et les faire cesser. . Il se doit, au même titre que tout membre du Rugby Club Côte de Penthièvre, d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos
- Il respecte les règles de la FFR, que ce soit en termes de jeu, d'éthique ou d'obligations fédérales
- Il représente le club lors des manifestations, événements de relations publiques, compétitions, ou toute réunion liée à la pratique du rugby ou à la vie du RCCP
- Il agit en toute transparence envers l'ensemble des membres du RCCP et notamment ceux siégeant au sein du bureau directeur de celui-ci
- Il fait preuve de respect et de fair-play envers joueurs, éducateurs/entraîneurs, adversaires, officiels de match, supporters et spectateurs et veille à ce que les membres du RCCP qui l'entourent opèrent dans le même esprit (comportement digne et courtois)
- Il veille à ce que soit interdit à toute personne non habilitée l'accès au terrain

7. Le parrain

Chaque joueur du groupe senior parrainera un ou plusieurs enfants de l'Ecole de Rugby

Son rôle :

- Présenter la Charte à son filleul,
- Lui présenter le club.
- Lui expliquer au besoin les règles essentielles du rugby,
- Le soutenir et le guider lors des premières séances d'entraînement,
- S'assurer que son équipement est conforme,

- Le présenter à tous les membres du club qui ne l'aurait jamais rencontré.

8. Éthique et Convivialité

L'équipe Senior du RCCP est la vitrine du club, à ce titre elle a un devoir d'exemplarité à l'égard des autres groupes et notamment de l'Ecole de Rugby. Elle doit donner envie aux plus jeunes de porter un jour le maillot Bleu et Noir des « grands ».

Notre sport véhicule depuis toujours des valeurs fortes qui lui sont propres.

Certaines d'entre elles sont inhérentes à la spécificité de la pratique de notre sport qui implique un goût du sacrifice, des vertus collectives et le respect de règles complexes.

D'autres se sont développées au cours des décennies grâce aux hommes qui ont contribué à positiver l'image du rugby. Parmi celles-ci, un respect important de l'arbitre, un respect entre joueurs quel que soit l'intensité du combat sur le terrain, une convivialité entre dirigeants, le tout créant un esprit de famille.

Toutes ces valeurs et ces caractéristiques confèrent au rugby une dimension à part donnant à notre sport une image sympathique.

Aujourd'hui, nous avons entre les mains un patrimoine, un héritage à préserver mais surtout à développer. Nous devons en prendre conscience et agir pour qu'il soit préservé des dérives possibles, notamment pour que nos partenaires et le grand public continuent un peu plus à être attirés par notre sport.

9. Relation entre clubs

Le responsable administratif senior du RCCP ou la personne qui pourrait le remplacer prendra l'initiative de contacter l'arbitre et l'autre club avant les matches et veillera également à ce qu'aucune difficulté n'ait lieu le jour de la rencontre quant aux couleurs des équipements des deux équipes.

Les clubs veilleront tout particulièrement à prendre des initiatives pour que l'ambiance entourant les matches reste conviviale et festive, et à ce que le public reste respectueux des arbitres et de l'équipe adverse.

À la fin du match, une haie d'honneur doit se former.

Chaque joueur se doit de remercier son vis à vis, ainsi que les autres joueurs et l'arbitre pour leurs participations, c'est le moment de la fameuse bière d'après match, fournie par l'équipe qui reçoit. La rencontre entre les membres des deux clubs après le match fait partie intégrante de la culture du rugby et doit être préservée.

C'est également le moment d'inviter l'équipe visiteuse chez nos partenaires débiteurs de boissons pour la réception d'après-match.

10. Application de la charte

Le présent règlement sera remis à chaque membre du Rugby Club Côte de Penthièvre, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Fait à Pléneuf Val André, le

Prénom et Nom du joueur

Signature du joueur